



MANIFESTATION D'INTERET SPONTANEE

Commune de Sancé en Saône-et-Loire (71)

La commune de Sancé a reçu une candidature spontanée pour l'occupation de son terrain, situé au lieu-dit « LA GRISIÈRE », parcelle C 1539, pour l'installation et l'exploitation d'une centrale photovoltaïque au sol.

L'autorisation d'occupation donnera lieu à la signature d'une promesse de bail emphytéotique, pour une durée de 30 ans.

Cette occupation sera consentie moyennant le paiement d'une redevance dont le montant et les modalités de paiement seront fixés ultérieurement et ce conformément aux dispositions de l'article L2125-3 du Code général de la propriété des personnes publique.

En application de l'article L.2122-1-4 du code général de la propriété des personnes publiques, la commune prend acte de la manifestation d'intérêt et s'assure, par la présente publicité, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente, sous un délai de quinze jours suivant la publication des présentes.

Si vous souhaitez manifester votre intérêt pour l'occupation du domaine ci-dessus visé, veuillez adresser votre demande avant le 16 mai 2022 à : mairie@sance.fr ou par voie postale à l'adresse suivante : Mairie de Sancé 3 rue du Bourg 71000 Sancé

Votre demande devra comporter une note de motivation détaillée, le modèle économique de l'activité projetée, les moyens techniques mis en œuvre et l'expérience professionnelle du candidat.

Les candidats sont informés que la commune de Sancé se réserve la possibilité de ne pas donner suite à leur manifestation d'intérêt.

Date de mise en ligne : le 2 mai 2022

A Sancé, le 26/04/2022

Le Maire

Gilles Jondet

